



Transports

Région  
Languedoc-Roussillon

## Les Exemples à Suivre

### Ecomobilité scolaire à Jacou (34) - Collège Mendès France -

#### Pourquoi agir ?

Le Conseil général de l'Hérault souhaite développer des modes de circulation douce tel que le vélo. Un de ses objectifs est de **limiter l'accompagnement en voiture** dans les écoles et plus particulièrement dans les collèges et ainsi de réduire les impacts environnementaux. **En 2000, un nouveau collège est construit** dans le secteur Nord-Est de Montpellier pour accueillir les enfants des communes de Jacou et de Teyran. Le Conseil général, en partenariat avec la commune de Jacou, décide alors d'implanter le bâtiment à proximité des aménagements cyclables existants, à la limite des communes de Jacou et Teyran. Cette implantation, qui permet à **80% des futurs élèves d'être situés à moins de 3 kilomètres du collège**, facilite donc le transfert vers des modes alternatifs à la voiture, essentiellement la bicyclette.

Il y a encore quelques années, les enfants se rendaient majoritairement à pied à l'école. Aujourd'hui, quelques **60 % des enfants sont accompagnés en voiture, avec des pointes à 80 % pour certaines écoles**.

L'ecomobilité scolaire comprend l'ensemble des actions permettant de **repenser l'accompagnement des enfants dans leurs trajets domicile-école autrement qu'en utilisant la voiture**. Ces actions peuvent s'inscrire dans le cadre d'une réflexion globale portant sur différentes solutions : aménagement des infrastructures et des accès au profit des modes doux (cheminements piétonniers, voies cyclables, signalétiques...), amélioration des dessertes de transports en commun et promotion de l'ensemble des modes de transports alternatifs à la voiture (vélo, marche à pied, transports en commun ...). **On parle alors de Plan de déplacements établissement scolaire (PDES)**. Une démarche d'ecomobilité scolaire peut cependant être plus ciblée en se concentrant sur une seule action telle que l'organisation d'autobus pédestres ou de vélobus. **Il s'agit de faire appel aux parents et/ou à des bénévoles pour organiser et encadrer les trajets domicile-école à pied ou à vélo**. La semaine internationale « **Marchons vers l'école** » organisée chaque année la 1<sup>ère</sup> semaine d'octobre, permet souvent d'initier une action d'ecomobilité scolaire. Ces opérations présentent de nombreux intérêts : elles apportent, d'une part, des alternatives concrètes à l'usage de la voiture et permettent de sensibiliser parents et élèves aux enjeux environnementaux liés à leurs habitudes de transport. Elles contribuent, d'autre part, à favoriser l'activité physique des enfants et à augmenter leur sécurité en réduisant le nombre de véhicules aux abords des écoles. Ces démarches sont donc fortement soutenues par l'ADEME.



DEPLACEMENTS URBAINS  
FAISONS VITE  
ÇA CHAUFFE

#### Organisme

- Conseil général de l'Hérault

#### Coûts

- Investissement : 1,3 M€  
(pistes cyclables, parking)

- Fonctionnement : 7 k€ par an

#### Bilan « Développement Durable » en chiffres

##### • Environnement

- 300 élèves (soit environ 50 % des effectifs) viennent à vélo au collège de Jacou

- 38 300 kilomètres parcourus en voiture évités chaque année

- près de 8 tonnes de CO<sub>2</sub> évitées par an

##### • Economie

- 0,22 € de gain individuel par déplacement

#### Date de mise en œuvre

- lancement : 2000

## Présentation et résultats

La démarche a été portée et financée par le Conseil général de l'Hérault dans le cadre de sa politique cyclable. Suite à une phase d'enquête, le projet a abouti à la création d'un **garage à vélo de 225 places dont 105 places couvertes** dans l'enceinte de l'établissement. Par ailleurs, **4 pistes cyclables éclairées** sont venues compléter le réseau existant. Pour prolonger cette démarche d'écomobilité scolaire, les communes de Jacou et Teyran mettent actuellement en place des lignes d'autobus pédestres.

Après 4 années de fonctionnement, ce collège constitue un exemple reconnu au niveau national. Il apporte la preuve que l'accompagnement à l'école des enfants en véhicule motorisé n'est pas inéluctable. **Aujourd'hui, environ 50% des enfants de Jacou et Teyran se rendent quotidiennement au collège à bicyclette.** La réussite de ce projet réside dans :

- la bonne desserte de l'établissement en aménagements cyclables ;
- un garage à vélos sécurisé dans l'enceinte de l'établissement ;
- la mobilisation des communes, des écoles primaires, des parents d'élèves...

Le bilan environnemental de l'opération est quant à lui très positif : environ **8 tonnes de CO<sub>2</sub> sont économisées chaque année**. L'intérêt pédagogique de la démarche est important : le vélo est devenu un élément de la culture du collège qui agira sans doute sur le comportement de déplacements des élèves quand ils seront adultes. Enfin, d'un point de vue économique pour la collectivité, la démarche permet de diminuer les coûts de ramassage scolaire.

## Focus

Au total près de **8 kilomètres de pistes cyclables ont été réalisés** de manière à ce que 80% des élèves du collège de Jacou aient la possibilité de se déplacer à vélo. Deux tiers des cyclistes sont des garçons. **Plus leur âge est élevé, plus ils sont motivés pour se déplacer à vélo.** Au-delà des aménagements de pistes cyclables, des actions de sensibilisation ont également été mises en place : découverte de la région à vélo, cours d'entretien des vélos.

## Enseignements

- **Développer des infrastructures** (aménagements de pistes cyclables, parkings à vélo) permet de **toucher des élèves plus âgés et plus autonomes** que ceux concernés par les vélobus et les autobus pédestres ;
- Dès la création d'une école, **penser et réaliser des infrastructures cyclistes est beaucoup moins onéreux que d'équiper un établissement existant.**

« La mise en place des itinéraires 2 roues a permis de renforcer les conditions de sécurité des collégiens. C'est, globalement, la qualité de vie des familles qui s'est améliorée. Par ailleurs, grâce à la création de ce réseau, la pratique cyclable s'est développée favorisant ainsi l'apprentissage citoyen. »

Jean-Marcel CASTET, conseiller général délégué aux transports publics au Conseil général de l'Hérault



Le parking à vélos du collège Mendès France de Jacou

## Facteurs de reproductibilité

Dans les **zones péri-urbaines d'habitats pavillonnaires** présentant une densité urbaine faible, les distances domicile-école sont souvent peu adaptées aux transports en commun et aux déplacements à pied. En revanche, **la pratique du vélo, si des aménagements sécurisés sont prévus à cet effet, est bien adaptée.**

Pour en savoir plus :

- consulter le site Internet de l'ADEME notre rubrique transports ([www.ademe.fr/transport](http://www.ademe.fr/transport))
  - "Inventons de nouveaux chemins vers l'Ecole", réf. 4457
  - « Ecomobilité scolaire à Roubaix (59) », réf. 5101
  - « Ecomobilité scolaire à Nantes » (44) », réf. 5102 ([www.ademe.fr/publications](http://www.ademe.fr/publications))
  - « Marchons vers l'école » : ([www.iwalktoschool.org](http://www.iwalktoschool.org))
- Semaine européenne de la mobilité ([www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr))

Contacts :  
Conseil Général de l'Hérault  
Jean-Marcel CASTET, Conseiller général délégué aux transports publics  
ADEME Languedoc-Roussillon  
Tél. 04 67 99 89 79  
[ademe.languedoc-roussillon@ademe.fr](mailto:ademe.languedoc-roussillon@ademe.fr)